

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE
SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/227 du 5/2/86
MEEFPPS/DGFP
DGPCE.11

Accordant une Bonification d'échelon
à Monsieur MOYEN Georges, Medecin
Stagiaire des cadres de la catégorie
hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique).

// E PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 76/84 du 7-12-84 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 59/23 du 30-1-59 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E
des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 65/44 du 12-02-65 abrogeant et remplaçant
le décret n° 63/376 du 22-11-63 fixant le statut des
cadres de la catégorie AI des Services de Santé ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements notamment en son article
1er § 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 13-8-84 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17-12-85 portant organisation
des Intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5-3-85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat ;

.../...

(/u le décret n°84/899/MTERFPPS/DGTFP/DFP du 17/10/84 portant intégration et nomination de Monsieur MOYEN Georges dans les cadres de la catégorie A Hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique)

(/u la lettre n°3248/DGSP-DASF du 10.9.85 du Directeur Général de la Santé Publique transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°65/44 du 12.2.1965 susvisé, Monsieur MOYEN Georges, Médecin de 4^e échelon stagiaire indice 1110 des cadres de la catégorie A Hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) en service à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Etudes Spéciales de Pédiatrie délivré par la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar (Sénégal) qui bénéficie d'une bonification d'un (1) échelon, est nommé au 5^e échelon de Stagiaire de son grade, indice 1240. Acc: néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 5 FEVRIER 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGFP/BGPCE 3
DGFP/BST 2
D.G.B. 3
D.C.F. 2
SGCM/BC 2
DGSP/DSAF 3
DOSSIER 3
intéressé..... 1.-